



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

création

Question écrite n° 77231

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les moyens alloués au dispositif d'aide à la création d'entreprise EDEN. Ce dispositif, réservé à tous les créateurs de moins de vingt-six ans ou de plus de cinquante ans ou bénéficiaires de minima sociaux, est en danger. Les crédits du chapitre « Promotion de l'emploi et adaptations économiques » du budget de l'État, concernant notamment la mesure EDEN, ont fait l'objet d'une mesure de gel. EDEN est pourtant une mesure primordiale permettant à des publics démunis de disposer d'une avance remboursable correspondant au minimum de fonds propres nécessaires, avec également une exonération de charges sociales la première année et le maintien temporaire des minima sociaux. La réinsertion de milliers de personnes en difficultés, ainsi que la création d'entreprises nouvelles et créatrices de nouveaux emplois, sont mises en péril compte tenu des menaces pesant sur le dispositif EDEN. Par exemple dans les Pyrénées-Atlantiques, ce sont 476 créateurs qui ont été aidés par cette mesure efficace depuis 2001 ; pourtant l'enveloppe actuelle ne permettra pas de couvrir tous les besoins jusqu'en décembre 2005. Elle lui demande donc de prendre les mesures budgétaires nécessaires au maintien du dispositif EDEN. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

Texte de la réponse

Le dispositif EDEN vise, d'une part à faciliter l'accès des créateurs ou repreneurs d'entreprises au crédit bancaire par le biais d'une aide financière de l'État susceptible de faire « effet de levier », d'autre part à pallier leur inexpérience grâce à un accompagnement post-crédit et ainsi à favoriser les chances de pérennité des entreprises créées ou reprises. De légers retards ont pu être constatés par rapport au calendrier initialement prévu quant à la délégation de crédit portant sur cette mesure et à leur mise en place dans les directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Cependant, cette situation, combinée à une forte évolution des demandes EDEN, a été régularisée lors de la mise à disposition des crédits au dernier trimestre 2005.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77231

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10094

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4709